

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2817

21 novembre 2012

SOMMAIRE

Alpha Perseus Capital S.A.	135204	Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l.	135193
Arian Finance S.A.	135216	DEXIA Insurance Services Finance	135207
Auto-Ecole d'Ettelbruck S.à.r.l.	135203	DKA International Fund	135201
Auto Ecole Nicolas S.à r.l.	135203	DWS Invest	135176
Aux Merlandes	135203	DWS Invest	135176
Barrel Assets S.à r.l.	135204	Euro Motors S.à.r.l.	135216
Bau Komplet Service S.à r.l.	135205	Euro Motors S.à.r.l.	135216
Baumert,s.à r.l.	135206	FT EuroCorporates	135201
Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l.	135205	Gensford S.à r.l.	135206
BeCapital General Partner S.à r.l.	135209	Goodrich Luxembourg S.à r.l.	135210
Begalux Sàrl	135209	Group AP Invest S.A.	135202
Beim Struwelpeter S.à r.l.	135207	HSBC Trinkaus Asien Top Invest	135173
B.E.J. S.A.	135204	Impact-Lux S.à.r.l.	135211
Belden S.à r.l.	135210	International Fashion Trading S.à r.l.	135197
Belfius Insurance Services Finance	135207	Lake Michigan S.à r.l.	135212
Bellecour Capital	135215	LRI Invest S.A.	135186
Bellizzi Immo S.A.	135216	Luxproject S.à r.l.	135201
BG Selection SICAV	135209	Madliena S.A.	135180
BG Sicav	135214	Mercury Finance S.à r.l.	135215
Bilux S.à r.l.	135211	Oyster I Holdco S.à r.l.	135178
Blairston Trading S. à r.l.	135202	Oyster II Holdco S.à r.l.	135176
Breckewee S.à r.l.	135208	Quintiles Luxembourg European Holding	
Brell Holding S.à.r.l.	135209	135186
Build Carlyle S.à r.l.	135211	Sarasin Investmentfonds	135207
Build Germany 3 S.à r.l.	135214	Sechep Investments Holding S.à r.l.	135174
Build Holding 2 S.à r.l.	135215	Speralux S.A.	135190
Build Holding S.à r.l.	135214	Syncordis S.A.	135206
Build Management S.A.	135215	TMA Umbrella Fund	135196
Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l.		VictorianFibre Holding & Co. S.C.A.	135170
.....	135204	Wawelux Logistics S.A.	135190
CEIF Properties S.à r.l.	135205		

VictorianFibre Holding & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 161.150.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of the month of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of VictorianFibre Holding & Co S.C.A., a société en commandite par actions with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 16 May 2011, (published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 August 2011, number 1843), and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B161150 (the "Company"), the articles of which have been amended for the last time on 25 July 2011 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial of 7 November 2011, number 2700.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Namik Ramic, maître en droit and as scrutineer Me Magdalena Staniczek, maître en droit, each residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The present meeting was duly convened by convening notices sent by the associé commandité to all ordinary shareholders on 6 November 2012 by registered mail.

2. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, out of (one) (1) Management Share and five hundred and fifty nine million (559,000,000) Ordinary Shares of Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J, the one (1) Management Share and five hundred and fifty-one million one hundred and forty-three thousand three hundred and ten (551,143,310) Ordinary Shares being more than fifty percent of the issued share capital (whereby more than fifty percent of each class A to J Shares, and therein more than fifty percent of each category "V" and each category "N-V" Shares) are represented at the present meeting, so that the meeting is validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- Decision to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of EUR 5,031,000 by the repurchase and cancellation of a maximum of 503,100,000 Ordinary Shares from existing shareholders during a period ending eighteen (18) months after the date of the Extraordinary General Meeting of Shareholders within the parameters set forth below and to the extent decided and determined by the Manager, instruction and delegation of power to and authorisation of the Manager, to determine the conditions of the repurchase(s) of Ordinary Shares including by the repurchase of one or more classes of Ordinary Shares (in accordance with the provisions of the Articles of Incorporation), to implement the share repurchases, cancellation of Ordinary Shares and reduction of share capital, determine the final amount of the share capital reduction and number and/or classes of Ordinary Shares to be repurchased and cancelled (if any) within the maximum decided by the general meeting of shareholders, to submit the proposed Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) to the general meeting resolving at simple majority, proceed to the payment of the repurchase price, cause the share capital reduction and cancellation of Ordinary Shares and the consequential amendment of the Articles of Incorporation to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement (as determined by the Manager) this decision of the Extraordinary General Meeting of Shareholders;

Parameters of the decision to reduce the issued share capital of the Company by the repurchase and cancellation of Ordinary Shares (to the extent determined by the Manager):

- * maximum amount of capital reduction: EUR 5,031,000;
- * repurchase and cancellation of a maximum of 503,100,000 Ordinary Shares;
- * period: period ending on 14 May, 2014, at midnight;
- * (re)purchase(s) of Ordinary Shares may be made in any manner including without limitation, by repurchase of entire class(es) of Ordinary Shares from all holders for the Total Cancellation Amount determined by the Manager in accordance with the Articles and approved by the general meeting resolving at simple majority;
- * repurchase price per Share in case of acquisition for value: as determined by Manager within minimum 0.01% of nominal value and maximum: pro rata portion of Total Cancellation Value (as defined in the Articles);

- Decision to clarify article 5.9 of the Articles and to amend it so as to read as follows:

“ **5.9.** Any Share premium or other available capital contribution or other reserves shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.“

After due deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting considered the proposed resolution on share capital reduction(s) up to a certain maximum amount, the explanations received and the parameters thereof.

The meeting then resolved at the majorities set forth below as follows.

The meeting resolved to decide to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of five million and thirty one thousand euro (EUR 5,031,000) by the repurchase and cancellation of a maximum of five hundred and three million and one hundred thousand (503,100,000) Ordinary Shares from existing shareholders during a period ending eighteen (18) months after the date of the Extraordinary General Meeting of Shareholders within the parameters set forth below and to the extent decided and determined by the Manager.

The meeting resolved to instruct and delegate power to and to authorise the Manager, to determine the conditions of the repurchase(s) of Ordinary Shares including by the repurchase of one or more classes of Ordinary Shares (in accordance with the provisions of the Articles of Incorporation), to implement the share repurchases, cancellation of Ordinary Shares and reduction of share capital, to determine the final amount of the share capital reduction and number and/or classes of Ordinary Shares to be repurchased and cancelled (if any) within the maximum decided by the general meeting of shareholders, to submit the proposed Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) to the general meeting resolving at simple majority, proceed to the payment of the repurchase price, to cause the share capital reduction and cancellation of Ordinary Shares and the consequential amendment of the Articles of Incorporation to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement (as determined by the Manager) this decision of the Extraordinary General Meeting of Shareholders.

The meeting resolved that the parameters of the decision to reduce the issued share capital of the Company by the repurchase and cancellation of Ordinary Shares (to the extent determined by the Manager) are the following:

- * maximum amount of capital reduction: EUR 5,031,000;
- * repurchase and cancellation of a maximum of 503,100,000 Ordinary Shares;
- * period: period ending on 14 May, 2014, at midnight;
- * (re)purchase(s) of Ordinary Shares may be made in any manner including without limitation, by repurchase of entire class(es) of Ordinary Shares from all holders for the Total Cancellation Amount determined by the Manager in accordance with the Articles and approved by the general meeting resolving at simple majority; and
- repurchase price per Share in case of acquisition for value: as determined by Manager within minimum 0.01% of nominal value and maximum: pro rata portion of Total Cancellation Value (as defined in the Articles).

Second resolution

The meeting resolved at the majorities set forth below to clarify article 5.9 of the Articles and to amend it so as to read as follows:

“ **5.9.** Any Share premium or other available capital contribution or other reserves shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles. “

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VictorianFibre Holding & Co S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée le 16 mai 2011 suivant acte reçu du notaire soussigné, (publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 août 2011, numéro 1843), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 161150 (la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2011, publié au Mémorial du 7 novembre 2011, numéro 2700.

L'assemblée été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a nommé comme secrétaire Me Namik Ramic, maître en droit, et comme scrutateur Magdalena Staniczek, maître en droit, tous deux demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

4. La présente assemblée a été convoquée régulièrement par des avis de convocation envoyés par l'associé commandité à l'ensemble des détenteurs d'actions de commanditaire le 6 novembre 2012 par courrier recommandé.

5. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que de (1) l'Action de Commandité et des cinq cent cinquante neuf millions (559.000.000) Actions de Commanditaires des Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I, et J, (1) l'Action de Commandité et les cinq cent cinquante et un millions cent quarante-trois mille trois cent dix (551.143.310) Actions de Commanditaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social émis (comprenant plus de cinquante pour cent de chaque classe d'Action de A à J, et comprenant plus de cinquante pour cent de chaque catégorie d'Action «V» et chaque catégorie d'Action «N-V») sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée a été valablement constituée et a pu valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

6. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Décision de réduire le capital social émis de la Société d'un montant maximum de 5.031.000 EUR par le rachat et l'annulation d'un maximum de 503.100.000 Actions de Commanditaires des actionnaires existants pendant une période se terminant dix-huit (18) mois après la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires dans les limites des paramètres définis ci-dessous et dans les limites fixées et déterminées par le Gérant, instruction, délégation de pouvoirs et autorisation au Gérant de déterminer les conditions du(des) rachat(s) d'Actions de Commanditaires, y compris par le rachat d'une ou plusieurs classe(s) d'Actions de Commanditaires (conformément aux dispositions des Statuts), d'exécuter les rachats d'actions, l'annulation d'Actions de Commanditaires et la réduction du capital social, de déterminer le montant final de la réduction du capital social et du nombre et/ou des classes d'Actions de Commanditaires devant être rachetées et annulées (le cas échéant) en ne dépassant pas le maximum fixé par l'assemblée générale des actionnaires, de soumettre le Montant Total d'Annulation proposé (tel que défini dans les Statuts) à l'assemblée générale statuant à la majorité simple, de procéder au paiement du prix de rachat, à la réduction du capital social et à l'annulation d'Actions de Commanditaires et à la modification en conséquence des Statuts devant être enregistrés par un acte notarié, et de manière général, d'effectuer toutes les démarches ou formalités nécessaires ou utiles afin de mettre en oeuvre (tel que déterminé par le Gérant) la présente décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires;

Les paramètres de la décision de réduire le capital social émis de la Société par le rachat et l'annulation d'Actions de Commanditaires (dans les limites fixées par le Gérant) sont les suivants:

* montant maximal de la réduction de capital: 5.031.000 EUR;

* rachat et annulation de maximum 5.031.000 Actions de Commanditaires;

* période: période se terminant le 14 mai, 2014, à minuit;

* le (r)achat(s) d'Actions de Commanditaires peu(ven)t être effectué(s) de n'importe quelle manière, y compris et sans limitation, par le rachat de l'intégralité de classe(s) d'Actions de Commanditaires de l'ensemble des détenteurs pour un Montant Total d'Annulation déterminé par le Gérant conformément aux Statuts et approuvé par l'assemblée générale statuant à la majorité simple;

* prix de rachat par Action en cas d'acquisition à titre onéreux: tel que déterminé par le Gérant entre minimum 0,01% de la valeur nominale et maximum: la portion calculée au pro rata du Montant Total d'Annulation (tel que défini dans les Statuts);

- Décision de clarifier l'article 5.9 des Statuts et de le modifier de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **5.9.** Toute prime d'Émission ou autre apport en capital disponible ou autres réserves sont librement distribuables conformément aux dispositions des présents Statuts.»

Après avoir dûment délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a examiné la résolution proposée concernant la(les) réduction(s) de capital social jusqu'à un certain montant maximal, ainsi que les explications reçues et les paramètres de cette résolution.

L'assemblée a ensuite décidé aux majorités énoncées ci-après ce qui suit:

L'assemblée a pris la résolution de décider de réduire le capital social émis de la Société d'un montant maximal de cinq millions trente et un mille euros (5.031.000 EUR) par le rachat et l'annulation de maximum cinq cent trois millions cent mille (503.100.000) Actions de Commanditaires des actionnaires existants pendant une période de dix-huit (18) mois après la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires dans les limites des paramètres définis ci-dessous et dans les limites fixées et déterminées par le Gérant.

L'assemblée a décidé de donner l'instruction, déléguer des pouvoirs et donner l'autorisation au Gérant de déterminer les conditions du(des) rachat(s) d'Actions de Commanditaires, y compris par le rachat d'une ou plusieurs classe(s) d'Actions de Commanditaires (conformément aux dispositions des Statuts), afin de mettre en oeuvre le(s) rachat(s), l'annulation d'Actions de Commanditaires et la réduction du capital social, de déterminer le montant final de la réduction du capital social ainsi que le nombre et/ou les classes d'Actions de Commanditaires devant être rachetées et annulées (le cas échéant) en ne dépassant le maximum fixé par l'assemblée générale des actionnaires, de soumettre le Montant Total d'Annulation proposé (tel que défini dans les Statuts) à l'assemblée générale statuant à la majorité simple, de procéder au paiement du prix de rachat, à la réduction du capital social et à l'annulation d'Actions de Commanditaires et à la modification en conséquence des Statuts devant être enregistrés par un acte notarié, et de manière générale, d'effectuer toutes les démarches ou formalités nécessaires ou utiles pour mettre en oeuvre (tel que déterminé par le Gérant) la présente décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

L'assemblée a décidé que les paramètres de la décision de réduire le capital social émis de la Société par le rachat et l'annulation d'Actions de Commanditaires (dans les limites fixées par le Gérant) étaient les suivants:

- * montant maximal de la réduction de capital: 5.031.000 EUR;
- * rachat et annulation de maximum 5.031.000 Actions de Commanditaires;
- * période: période se terminant le 14 mai, 2014, à minuit;
- * le (r)achat(s) d'Actions de Commanditaires peu(ven)t être effectué(s) de n'importe quelle manière, y compris et sans limitation, par le rachat de l'intégralité de classe(s) d'Actions de Commanditaire de l'ensemble des détenteurs pour un Montant Total d'Annulation déterminé par le Gérant conformément aux Statuts et approuvé par l'assemblée générale statuant à la majorité simple;
- * prix de rachat par Action en cas d'acquisition à titre onéreux: tel que déterminé par le Gérant entre minimum 0,01% de la valeur nominale et maximum: portion calculée au pro rata de la Montant Total d'Annulation (tel que défini dans les Statuts)

Seconde résolution

L'assemblée a décidé aux majorités énoncées ci-après de clarifier l'article 5.9 des Statuts et de le modifier de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **5.9.** Toute prime d'émission ou autre apport en capital disponible ou autres réserves est librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus sont estimés à approximativement EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties aux présentes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau ainsi que le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, N. RAMIC, M. STANICZEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53970. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150642/212.

(120197810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

HSBC Trinkaus Asien Top Invest, Fonds Commun de Placement.

WKN: 973009 ISIN: LU00 48805013.

Die Liquidation des o. g. Fonds, die zum 24. August 2012 vom Vorstand beschlossen wurde, wurde mittlerweile abgeschlossen. Die Verwaltungsgesellschaft erklärt somit das Liquidationsverfahren des Fonds für geprüft und beendet.

Luxembourg, im November 2012.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA
Sabine Moldenhauer / Ralf Funk
(*Vorsitzende des Vorstandes*) / (*Mitglied des Vorstandes*)

Référence de publication: 2012149951/705/11.

Sechep Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.239.

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Michael Jonas, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du gérant unique de Sechep Investments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, ayant un capital social de EUR 15.000,-, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.239 et constituée suivant un acte de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 12 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1592 du 22 août 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1367 du 4 juin 2008 (ci-après la «Société»),

agissant sur base d'une procuration datée du 25 septembre 2012, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire spécial et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet commun de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2502 du 9 octobre 2012, la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et

RUSA PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, ayant un capital social de EUR 12.525,-, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.848 et constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2458 du 30 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 397 du 15 février 2008, en tant que société absorbée (ci-après la «Société Absorbée»), ont projeté ensemble de fusionner;

- qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a requis la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion conformément à l'article 279 (1) (c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du projet commun de fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

- que la fusion de la Société Absorbée avec la Société Absorbante sortira ses effets vis-à-vis des tiers le jour de la publication du présent constat de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- que suite à la fusion, de la Société Absorbée a été dissoute sans liquidation et a cessé d'exister;

- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, toutes les parts sociales de la Société Absorbée ont été annulées et les livres et documents de la Société Absorbée seront conservés pendant un délai de cinq (5) ans au siège de la Société Absorbante, à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue française suivie d'une version anglaise. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, et cette personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of the month of November.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Michael Jonas, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, acting as special attorney of the sole manager of Sechep Investments Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, with a corporate capital of EUR 15,000.-, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 117.239 and incorporated following a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 12 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1592 of 22 August 2006, which articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, of 14 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1367 of 4 June 2008 (hereinafter the "Company"),

acting based on a power of attorney dated 25 September 2012, such power of attorney after having been signed *in varietur* by the special proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in his aforementioned capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- in accordance with a joint merger proposal in notarized form, following a deed of the undersigned notary of 28 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2502 of 9 October 2012, the Company, as the absorbing company (the "Absorbing Company"), and

RUSA PROPERTIES S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, with a corporate capital of EUR 12,525.-, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 121.848 and incorporated following a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, of 15 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2458 of 30 December 2006, which articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, of 31 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 397 of 15 February 2008, as absorbed company (hereinafter the "Absorbed Company"), have contemplated together to merge;

- that no shareholder of the Absorbing Company required the convening of an extraordinary general meeting of the Absorbing Company in order to vote on the approval of the merger, in accordance with article 279 (1) (c) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, during the period of one (1) month following the publication of the joint merger proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- consequently, the merger became effective and entailed *ipso jure* the universal transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;

- that the merger of Absorbed Company with the Absorbing Company will become effective *vis-à-vis* third parties on the day of the publication of the present notarized confirmation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- following the merger, the Absorbed Company has been dissolved without liquidation and has ceased to exist;

- following the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, all the shares of the Absorbed Company have been cancelled and the books and records of the Absorbed Company shall be kept during a period of five (5) years at the registered office of the Absorbing Company, at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in French, followed by an English translation. At the request of the appearing parties and in case of advertencies between the English and the French version, the French version will prevail.

Whereas the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil state and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Signé: M. JONAS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13634. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150543/107.

(120198411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Die Anteilklasse DS1H des Teilfonds DWS Invest Alpha Opportunities wird in Übereinstimmung mit Artikel 15 des Verkaufsprospektes - Allgemeiner Teil zum 19. Dezember 2012 liquidiert.

Aufgrund des geringen Volumens ist mittelfristig kein effizientes Management möglich.

Die Ausgabe von Fondsanteilen wird zum 12. Dezember 2012 eingestellt, die Rückgabe von Fondsanteilen ist ebenfalls bis zum 12. Dezember 2012 möglich. Bis Orderannahmeschluss eingehende Orders an diesem Tag werden noch berücksichtigt.

Gelder, welche von den Anlegern nicht abgerufen werden, werden nach Abschluss der Liquidation bei der Caisse de Consignation hinterlegt.

Luxemburg, im November 2012.

DWS Invest, SICAV.

Référence de publication: 2012150828/755/15.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Die Anteilklassen DS1H, A2H und E2H des Teilfonds DWS Invest Alpha Strategy werden in Übereinstimmung mit Artikel 15 des Verkaufsprospektes - Allgemeiner Teil zum 19. Dezember 2012 liquidiert.

Aufgrund des geringen Volumens ist mittelfristig kein effizientes Management möglich.

Die Ausgabe von Fondsanteilen wird zum 12. Dezember 2012 eingestellt, die Rückgabe von Fondsanteilen ist ebenfalls bis zum 12. Dezember 2012 möglich. Bis Orderannahmeschluss eingehende Orders an diesem Tag werden noch berücksichtigt.

Gelder, welche von den Anlegern nicht abgerufen werden, werden nach Abschluss der Liquidation bei der Caisse de Consignation hinterlegt.

Luxemburg, im November 2012.

DWS Invest, SICAV.

Référence de publication: 2012150872/755/15.

Oyster II Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 137.655.

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de novembre.

Pardevant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mr Michael Jonas, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du gérant unique de OYSTER II HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, ayant un capital social de EUR 12.500.-, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.655 et constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, du 18 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1089 du 2 mai 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, le 16 avril 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 du 29 mai 2010 (ci-après la «Société»),

agissant sur base d'une procuration datée du 25 septembre 2012, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire spécial et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet commun de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2501 du 9 octobre 2012, la Société, en tant que société absorbante (la "Société Absorbante") et

RALON PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, ayant un capital social de EUR 12.500.-, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.935 et constituée suivant un acte de Maître Martine

SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 3 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1853 du 28 juillet 2008, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution, en tant que société absorbée (ci-après la «Société Absorbée»), ont projeté ensemble de fusionner;

- qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a requis la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion conformément à l'article 279 (1) (c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du projet commun de fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

- que la fusion de la Société Absorbée avec la Société Absorbante sortira ses effets vis-à-vis des tiers le jour de la publication du présent constat de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- que suite à la fusion, de la Société Absorbée a été dissoute sans liquidation et a cessé d'exister;

- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, toutes les parts sociales de la Société Absorbée ont été annulées et les livres et documents de la Société Absorbée seront conservés pendant un délai de cinq (5) ans au siège de la Société Absorbante, à L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue française suivie d'une version anglaise. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, et cette personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of the month of November.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Michael Jonas, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, acting as special attorney of the sole manager of OYSTER II HOLDCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, with a corporate capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 137.655 and incorporated following a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, of 18 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1089 of 2 May 2008, which articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of Maître Camille MINES, notary residing in Capellen, of 16 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1124 of 29 May 2010 (hereinafter the "Company"),

acting based on a power of attorney dated 25 September 2012, such power of attorney after having been signed ne varietur by the special proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in his aforementioned capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- in accordance with a joint merger proposal in notarized form, following a deed of the undersigned notary of 28 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2501 of 9 October 2012, the Company, as the absorbing company (the "Absorbing Company"), and

RALON PROPERTIES S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, with a corporate capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 139.935 and incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 3 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1853 of 28 July 2008. The articles of incorporation have not been amended, as absorbed company (hereinafter the "Absorbed Company"), have contemplated together to merge;

- that no shareholder of the Absorbing Company required the convening of an extraordinary general meeting of the Absorbing Company in order to vote on the approval of the merger, in accordance with article 279 (1) (c) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, during the period of one (1) month following the publication of the joint merger proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- consequently, the merger became effective and entailed ipso jure the universal transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;

- that the merger of Absorbed Company with the Absorbing Company will become effective vis-à-vis third parties on the day of the publication of the present notarized confirmation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- following the merger, the Absorbed Company has been dissolved without liquidation and has ceased to exist,
- following the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, all the shares of the Absorbed Company have been cancelled and the books and records of the Absorbed Company shall be kept during a period of five (5) years at the registered office of the Absorbing Company, at L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in French, followed by an English translation. At the request of the appearing parties and in case of advertencies between the English and the French version, the French version will prevail.

Whereas the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by surname, first name, civil state and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Signé: M. JONAS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13633. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé)pd : RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150480/103.

(120198430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Oyster I Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.162.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.843.

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Michael Jonas, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du gérant unique de OYSTER I HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, ayant un capital social de EUR 3.162.525,-, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.843 et constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2460 du 30 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1005 du 12 mai 2010 (ci-après la «Société»),

agissant sur base d'une procuration datée du 25 septembre 2012, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire spécial et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet commun de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2501 du 9 octobre 2012, la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et

1. ETAU PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, ayant un capital social de EUR 12.525,-, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.841 et constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2460 du 30 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 388 du 14 février 2008 (ci-après la «Etau»), et

2. RAULE PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, ayant un capital social de EUR 12.500,-, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.968 et constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 3 juillet 2008, publié au Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1856 du 29 juillet 2008, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après la «Raule»), (Etau et Raule sont ensemble désignées comme les «Sociétés Absorbées»), en tant que Sociétés Absorbées ont projeté ensemble de fusionner;

- qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a requis la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion conformément à l'article 279 (1) (c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du projet commun de fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante;

- que la fusion des Sociétés Absorbées avec la Société Absorbante sortira ses effets vis-à-vis des tiers le jour de la publication du présent constat de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- que suite à la fusion, les Sociétés Absorbées ont été dissoutes sans liquidation et ont cessé d'exister;

- que suite encore à l'absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, toutes les parts sociales des Sociétés Absorbées ont été annulées et les livres et documents des Sociétés Absorbées seront conservés pendant un délai de cinq (5) ans au siège de la Société Absorbante, à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue française suivie d'une version anglaise. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, et cette personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of the month of November.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Michael Jonas, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, acting as special attorney of the sole manager of OYSTER I HOLDCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, with a corporate capital of EUR 3,162,525.-, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 121.843 and companies under number B 121.843 and incorporated following a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, of 15 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2460 of 30 December 2006, which articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, of 31 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1005 of 12 May 2010 (hereinafter the "Company"),

acting based on a power of attorney dated 25 September 2012, such power of attorney after having been signed ne varietur by the special proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in his aforementioned capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- in accordance with a joint merger proposal in notarized form, following a deed of the undersigned notary of 28 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2501 of 9 October 2012, the Company, as the absorbing company (the "Absorbing Company"), and

1. ETAU PROPERTIES S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, with a corporate capital of EUR 12,525.-, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 121.841 and incorporated following a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, of 15 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2460 of 30 December 2006, which articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, of 20 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 388 of 14 February 2008 (hereinafter "Etau"),

2. RAULE PROPERTIES S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, with a corporate capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 139.968 and incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 3 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1856 of 29 July 2008. The articles

of incorporation have not been amended (hereinafter “Raule”), (Etau and Raule are hereinafter together referred to as the “Absorbed Companies”),

as Absorbed Companies have contemplated together to merge;

- that no shareholder of the Absorbing Company required the convening of an extraordinary general meeting of the Absorbing Company in order to vote on the approval of the merger, in accordance with article 279 (1) (c) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, during the period of one (1) month following the publication of the joint merger proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- consequently, the merger became effective and entailed ipso jure the universal transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company;

- that the merger of Absorbed Companies with the Absorbing Company will become effective vis-à-vis third parties on the day of the publication of the present notarized confirmation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- following the merger, the Absorbed Companies have been dissolved without liquidation and have ceased to exist;

- following the absorption of the Absorbed Companies by the Absorbing Company, all the shares of the Absorbed Companies have been cancelled and the books and records of the Absorbed Companies shall be kept during a period of five (5) years at the registered office of the Absorbing Company, at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in French, followed by an English translation. At the request of the appearing parties and in case of advertencies between the English and the French version, the French version will prevail.

Whereas the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by surname, first name, civil state and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Signé: M. JONAS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13631. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150479/121.

(120198438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Madliena S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 172.705.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE NEUVIEME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE,

Par-devant Maïte Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de (l'Assemblée) MADLIENA - Comercios, Servicios de Consultadoria e Investimentos LDA., société de droit portugais ayant son siège social Rua dos Murças 88 - 3º 9000-058 Funchal, Madeira, immatriculée au registre commercial des sociétés de Funchal sous le numéro 511158173 (la Société).

L'assemblée a été ouverte à 9 heures trente sous la présidence de Monsieur Doubet Jean-Hugues, employé, de résidence professionnelle à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Madame Nathalie Loureiro, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Catarina Morais, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- que les associés représentés, le mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des associés représentés, signées ne varietur, par la personne comparante restera attachée à cet acte;

II- que toutes les parts sociales représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente réunion de sorte que l'assemblée au sujet de laquelle les associés ont été dûment informés, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés;

III- que par décision de l'assemblée générale des associés de la Société valablement adoptée le 24 octobre 2012, dont les copies resteront annexées au présent acte, il a été décidé de transférer le siège social, le principal établissement ainsi

que l'administration centrale de la Société de Madère au Grand-Duché de Luxembourg à partir du jour du présent acte sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire, avec complète continuation de la personne morale. Toutes les formalités requises conformément aux lois de Madère donnant effet aux présentes résolutions ont été dûment accomplies,

IV- qu'il résulte d'un rapport d'évaluation en date du 9 novembre 2012; établi par la Fiduciaire Everard & Klein, en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à Itzig, Grand-Duché de Luxembourg que la valeur des actifs de la Société est au moins égale à la valeur du capital social souscrit;

V- que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois, le tout sans changement de la personnalité juridique.

2. Transformation de la forme juridique de la société, d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme sur la base d'une situation comptable au 31 mars 2012 et sur le vu du rapport d'un réviseur d'entreprises.

3. Modification des statuts suite à la transformation décidée ci-dessus, en vue d'adapter les statuts de la société aux prescriptions légales existantes pour la nouvelle forme juridique de la société suivant projet de statuts en annexe et plus particulièrement:

- changement de dénomination de la société en MADLIENA S.A.

- changement de l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières (SOPARFI), lequel se lira comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En général, la société peut faire toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, valeurs mobilières et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière tous titres, valeurs mobilières et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou de toute autre manière, faire mettre en valeur ces affaires, titres, valeurs mobilières et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations tous concours, prêts, avances ou garanties, en prêtant ou en empruntant en toutes monnaies, avec ou sans intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes les opérations généralement quelconques qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

- changement de la représentation du capital social de la façon suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 5.000 (cinq mille euros) représenté par 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune entièrement libérée.»

4 Augmentation du capital social d'un montant de vingt-six mille euros (EUR 26.000,00), en vue de porter le capital social de son montant actuel de cinq mille euros (EUR 5.000,00) à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), par la création de deux cent soixante (260) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et attribution gratuite aux actionnaires actuels en proportion avec leur pourcentage de détention. L'augmentation de capital étant à libérer par le débit du compte «résultat transitoire» jusqu'à due concurrence.

5. Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration ainsi que d'un commissaire aux comptes.

6. Divers.

I. Que les associés décident des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît et pour autant que de besoin confirme que par une assemblée des associés qui s'est tenue le 24 octobre 2012 et avant la présente assemblée à Madère en conformité avec la loi portugaise le siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de la gestion effective de la Société a été transféré de Madère vers le Grand-Duché de Luxembourg, 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg à partir de la date de cette assemblée sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de la personnalité morale et juridique.

L'Assemblée déclare en plus que toutes les formalités requises selon la législation de Madère pour donner effet à un tel transfert ont été prises.

Deuxième résolution

Comme suite à une assemblée tenue à Madère la Société a accepté la nationalité luxembourgeoise et est depuis cette date soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg l'Assemblée décide que la Société adoptera la forme d'une société anonyme ayant la dénomination de MADLIENA S.A.

Troisième résolution

L'Assemblée décide au vu de la résolution ci-avant de transformer la forme de la société d'une société à responsabilité limitée de Madère en une société anonyme de droit luxembourgeois sur base de la situation comptable non du 31 mars 2012 mais du 30 septembre 2012 approuvée par l'assemblée qui s'est tenue préalablement à Madère.

Quatrième résolution

Comme conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier et d'effectuer une augmentation de capital ci-après et une complète refonte des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant projet de statuts

Les statuts refondus auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de MADLIENA S.A. Société Anonyme.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration la société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège de la société.

Le siège de la société pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège de la société avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège de la société pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège de la société sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, sera le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En général, la société peut faire toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, valeurs mobilières et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière tous titres, valeurs mobilières et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou de toute autre manière, faire mettre en valeur ces affaires, titres, valeurs mobilières et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations tous concours, prêts, avances ou garanties, en prêtant ou en empruntant en toutes monnaies, avec ou sans intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes les opérations généralement quelconques qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par trois cent dix (310) actions, de cent euros (EUR 100,00), chacune entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Cependant, les actions nominatives ne peuvent être reconverties en actions au porteur qu'avec l'accord préalable unanime de tous les autres actionnaires qui détiennent des actions nominatives, étant entendu que, si il n'y a pas d'autres actions nominatives, la reconversion en actions au porteur est libre.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société pourra être augmenté par apports en nature ou en numéraire ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents.

En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs au Grand-Duché de Luxembourg, dans la commune du siège de la Société au lieu, à la date et à l'heure choisis par le président et indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Le conseil d'administration se réunit et délibère valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Art. 8. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil d'administration est prépondérante.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil d'administration présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 9. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et/ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration pourra, sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, décider l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non et d'autres reconnaissances de dettes, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, en déterminant la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège de la société.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société et qui seront révocables en tout temps par le conseil d'administration.

Art. 12. Vis-à-vis de tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire aux comptes est fixée par l'assemblée générale des actionnaires, mais elle ne pourra cependant dépasser six années.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sortant(s) peu(ven)t être réélu(s).

Assemblée Générale des actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix dans l'assemblée générale des actionnaires.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises en accord avec l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 uniquement quand elle délibère sur la modification des statuts et elles sont prises à la majorité des voix attachées aux actions présentes ou représentées à l'assemblée générale des actionnaires dans tous les autres cas.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Le président du conseil d'administration ou, en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside l'assemblée générale des actionnaires.

C'est au président de l'assemblée générale des actionnaires qu'il appartient de constater que l'assemblée générale des actionnaires ait été dûment convoquée et le droit des actionnaires d'y intervenir.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège de la société, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} mardi du mois de juin de chaque année à quinze (15.00) heures.

Si la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 17. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action de la société est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en principe par l'usufruitier sauf dans le cas d'accord différent entre l'usufruitier et le nu-propriétaire, accord qui prévautra toujours.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Le conseil d'administration remet ces pièces un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires au(x) commissaire(s) aux comptes.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires entendra le(s) rapport(s) requis par la loi, votera sur l'approbation dudit (desdits) rapport(s) et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les Statuts, donnera décharge aux administrateurs et au(x) commissaire(s) aux comptes et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues par le conseil d'administration.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR vingt-six mille euros (EUR 26.000,00) en vue de porter le capital social de son montant actuel de cinq mille euros (EUR 5.000,00) à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), par la création de deux cent soixante (260) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et attribution gratuite aux actionnaires actuels en proportion avec leur pourcentage de détention.

L'Assemblée décide que l'augmentation de capital sera réalisée par la libération par le débit du compte «résultat transitoire» jusqu'à due concurrence, à savoir un montant équivalent à vingt-six mille euros.

Attribution - Souscription - Libération

L'actionnaire unique la société de droit luxembourgeois «FINANIM S.A.», ayant son siège social à 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Hugues Doubet par incorporation du «résultat transitoire» au capital, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises,

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport des actifs transférés correspond au moins à la valeur du capital social après augmentation de € 31.000,00 représenté par 310 actions d'une valeur nominale de € 100,00 chacune.»

Le rapport, daté du 9 novembre 2012, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'Assemblée constate que toute l'augmentation de capital se trouve dûment réalisée de la manière ci-avant exposée et constate que les statuts ont déjà été modifiés préalablement, à la présente assemblée par la quatrième résolution de façon à refléter cette dernière.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer un conseil d'administration composé de 3 membres ainsi qu'un commissaire aux comptes pour un terme d'une année venant à échéance lors de l'assemblée ordinaire à tenir en 2013.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Mme Mireille Gehlen, domiciliée professionnellement 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg et

M. Thierry Jacob, domicilié professionnellement 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

M. Jean-Hugues Doubet, employé, domicilié professionnellement 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

A été appelée aux fonctions de commissaire:

FinContrôle S.A., 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B n° 42.230.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.500,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre et plus personne ne demandant la parole. Le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte, ensemble avec les membres du bureau.

Signé: J.-H. DOUBET, N. LOUREIRO, C. MORAIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2012. Relation: RED/2012/1500. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012149733/288.

(120197000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre der LRI Invest S.A. vom 1. Oktober 2012:

Das Aufsichtsratsmitglied Dr. Thomas Schmitt hat mit Schreiben vom 20. September 2012 gegenüber dem Aufsichtsratsvorsitzenden seinen Rücktritt mit Ablauf des 31. Oktober 2012 erklärt.

Die Gesellschafterin ernennt Herrn Andreas Benninger, Dipl.-Volkswirt, geboren am 23. Oktober 1962 in Ludwigshafen am Rhein, geschäftsansässig in Westendstr. 16-22, D-60325 Frankfurt/Main, mit Wirkung zum 1. November 2012 zum Mitglied des Aufsichtsrates für den Rest der Amtszeit des Ausgeschiedenen.

Munsbach, den 1. Oktober 2012.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2012149719/16.

(120197329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Quintiles Luxembourg European Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 731.970.265,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.428.

—
 In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Quintiles Luxembourg European Holding, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 716,539,085 R.C.S. Luxembourg B 149.428 (the "Company").

There appeared:

- Quintiles Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 200,822,870, R.C.S. Luxembourg B 115.379;

- Quintiles Western European Holdings, a private unlimited company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 500 Brook drive, Green Park, Reading, Berkshire RG2 6UU, United Kingdom, registered with the Companies House under number 5618547.

Both here, represented by Mr. Régis Galiotto, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 716,539,085 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Quintiles Luxembourg and Quintiles Western European Holdings have been duly informed.

Quintiles Luxembourg and Quintiles Western European Holdings through their proxy holder request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company;
2. Intervention, subscription and payment of new shares by way of a contribution in kind by Quintiles Luxembourg;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Quintiles Luxembourg and Quintiles Western European Holdings, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 15,431,180.- (fifteen million four hundred and thirty-one thousand one hundred and eighty Pound Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 716,539,085 (seven hundred and sixteen million five hundred and thirty-nine thousand eighty-five Pound Sterling) to GBP 731,970,265 (seven hundred and thirty-one million nine hundred and seventy thousand two hundred and sixty-five Pound Sterling) by the issuance of 15,431,180- (fifteen million four hundred and thirty-one thousand one hundred and eighty) new shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each of the Company for a total GBP 15,431,180- (fifteen million four hundred and thirty-one thousand one hundred and eighty Pound Sterling) of nominal value.

Second resolution

It is resolved to accept that the 15,431,180- (fifteen million four hundred and thirty-one thousand one hundred and eighty) new shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each of the Company be subscribed by Quintiles Luxembourg by way of a contribution in kind consisting of the 26.367 shares representing 100% of the share capital of Quintiles Argentina, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Argentina, having its place of business at Ing. Butti 275, 9° Piso, Ciudad de Buenos Aires, Argentina and registered under reg. no. 1232 book 9 of the stock companies with the Commercial Register of Buenos Aires (the "Shares").

Intervention - Subscription - Payment

Quintiles Luxembourg, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of GBP 15,431,180- (fifteen million four hundred and thirty-one thousand one hundred and eighty Pound Sterling) by subscribing to 15,431,180- (fifteen million four hundred and thirty-one thousand one hundred and eighty) new shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each of the Company, the whole being fully paid up by the contribution of the Shares.

Evaluation

The value of the Shares is set at GBP 15,431,180- (fifteen million four hundred and thirty-one thousand one hundred and eighty Pound Sterling).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Quintiles Luxembourg, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Shares are in registered form;
- (ii) it is the legal owner of the Shares;
- (iii) the Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Shares are freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (vi) Quintiles Argentina is duly organized and validly existing under the laws of Argentina;
- (vii) to its knowledge Quintiles Argentina is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Shares required under the applicable law will be carried out in order for the contribution of the Shares to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened

Reinhard R. Gombert and Olivier Dorier, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr. Régis Galiotto by virtue of a power of attorney,

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Shares, and confirmed the validity of the subscription and payment,

135188

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at GBP 731,970,265 (seven hundred and thirty-one million nine hundred and seventy thousand two hundred and sixty-five Pound Sterling) divided into 731,970,265 (seven hundred and thirty-one million nine hundred and seventy thousand two hundred and sixty-five) shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. "

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand two hundred Euros (6,200.-EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le trente et unième jour d'octobre.

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Quintiles Luxembourg European Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 716.539.085 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.428 (la «Société»).

Ont comparu:

- Quintiles Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 200.822.870 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.379,

- Quintiles Western European Holdings, une société valablement existante en vertu des lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 500 Brook Drive, Green Park, Reading, Berkshire RG2 6UU, Royaume Uni, et immatriculée auprès du Registre Companies House sous le numéro 5618547.

ici représentées par M. Régis Galiotto, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 716.539.085 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Quintiles Luxembourg et Quintiles Western European Holdings ont été préalablement informées.

Quintiles Luxembourg et Quintiles Western European Holdings représentées par leur mandataire prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société;
 2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport par Quintiles Luxembourg;
 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social;
- et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Quintiles Luxembourg et Quintiles Western European Holdings, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 15.431.180 GBP (quinze millions quatre cent trente et un mille cent quatre-vingt Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de 716.539.085 GBP (sept cent seize millions cinq cent trente-neuf mille quatre-vingt-cinq Livres Sterling) à 731.970.265 GBP (sept cent trente et un millions neuf cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq Livres Sterling), par l'émission de 15.431.180 (quinze millions quatre cent trente et un mille cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune de la Société, pour un total de 15.431.180 GBP (quinze millions quatre cent trente et un mille cent quatre-vingt Livres Sterling) de valeur nominale.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que 15.431.180 (quinze millions quatre cent trente et un mille cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune de la Société soient souscrites par Quintiles Luxembourg au moyen d'un apport en nature consistant en 26.367 parts sociales représentant 100 % du capital social de Quintiles Argentina, une société valablement formée et existant valablement en vertu des lois d'Argentine, ayant son siège social au Ing. Butti 275, 9° Piso, Ciudad de Buenos Aires, Argentine et immatriculée sous le numéro 1232 livre 9 du stock companies auprès du Commercial Register de Buenos Aires (les «Parts»).

Intervention - Souscription - Paiement

Quintiles Luxembourg, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 15.431.180 GBP (quinze millions quatre cent trente et un mille cent quatre-vingt Livres Sterling) en souscrivant à l'intégralité des 15.431.180 (quinze millions quatre cent trente et un mille cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune de la Société, le tout étant payé par l'apport des Parts.

Evaluation

La valeur des Parts a été fixée à 15.431.180 GBP (quinze millions quatre cent trente et un mille cent quatre-vingt Livres Sterling).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

Quintiles Luxembourg, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) Les Parts sont nominatives;
- (ii) il est seul propriétaire de toutes les Parts;
- (iii) les Parts sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Quintiles Argentina est dûment constituée et existe valablement selon les lois de l'Argentine;
- (vii) à sa connaissance, Quintiles Argentina ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Reinhard R. Gombert et Olivier Dorier agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport, son évaluation, et le transfert effectif des Parts, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

135190

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 731.970.265 GBP (sept cent trente et un millions neuf cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq Livres Sterling), divisé en 731.970.265 (sept cent trente et un millions neuf cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (un Pound Sterling) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ six mille deux cents Euros (6.200.-Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52412. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149205/223.

(120196323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Speralux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 36.867.

Wawelux Logistics S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5366 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.533.

Les conseils d'administration de chacune des Sociétés Fusionnantes proposent d'effectuer une fusion légale conformément à la Section XIV de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»), selon laquelle, suite à la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante par opération de la loi conformément aux articles 257 et suivant de la Loi de 1915, et la Société Absorbée cessera d'exister (ci-après la «Fusion») conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante et de l'administrateur unique de la Société Absorbée adoptées en date 14 novembre 2012.

Les conseils d'administration respectifs de chacune des Sociétés Fusionnantes déclarent qu'à la date des présentes, la Société Absorbante détient cent vingt cinq (125) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée.

Les conseils d'administration respectifs de chacune des Sociétés Fusionnantes ont dressé ce projet commun de fusion (ci-après le «Projet Commun de Fusion») conformément aux articles 257 et suivants de la Loi de 1915.

PROJET COMMUN DE FUSION

1. Nom, Forme et Siège social des Sociétés Fusionnantes.

a. La Société Absorbante:

- SPERALUX S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au 35, parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.867, avec un capital social d'un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par huit mille (8.000) actions avec désignation de valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125), constituée en date du 17 avril 1991 suivant acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, et publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 en date du 21 octobre 1991, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 13 septembre 2004 par devant Me Jean Seckler, notaire à Junglinster.

L'objet social de Sperialux est:

«Der Zweck der Gesellschaft ist die Betreuung von nationalen und internationalen Transportleistungen, Vermietung von Fahrzeugen ohne Chauffeur, Verkauf und Vermittlung von Hilfs- und Betriebsstoffen für Fahrzeuge sowie von Fahrzeugen und LKW-Spedition und Abwicklung von Logistikprojekten.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften mit einem ähnlichen oder komplementären Gesellschaftszweck beteiligen und Filialen, B.ros oder Zweigstellen in jedem europäischen Land aufrichten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind."

Dont suit la traduction en français ci-après:

«La société a pour objet l'entreprise de services de transports nationaux et internationaux, la location de véhicules sans chauffeur, la vente et distribution de produits pour véhicules et de véhicules et de camions et l'exécution de projets logistiques.

La société peut acquérir des participations dans d'autres sociétés ayant un objet social similaire ou complémentaire et établir des filiales, bureaux ou établissements dans tout pays européen.

La société peut entreprendre dans le cadre de ses activités toutes activités commerciales, financières ou autres dans la mesure où elles sont susceptibles de servir ou favoriser son objet social.»

b. La Société Absorbée:

- WAWELUX LOGITICS S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.533, avec un capital social de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par cent vingt cinq (125) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, constituée en date du 20 janvier 1999 suivant acte de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 200 en date du 10 mars 2000, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 12 mars 2012 par devant Me Martine Schaeffer, notaire à Luxembourg.

L'objet social de Wawelux est:

«La société a pour objet l'acquisition, respectivement la construction, la gestion, la mise en valeur par location ou autrement de halls de stockage, de bureaux, les prestations d'auxiliaire de transports.

La société peut prendre des participations et intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que détenir, gérer, contrôler, mettre en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également constituer, acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

En outre, elle pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit de ses d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances, cautions ou garanties.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.»

2. Fusion. Sperialux envisage de fusionner et d'absorber sa filiale entièrement contrôlée Wawelux (les «Sociétés Fusionnantes») selon la procédure telle que prévue par les articles 257 et suivants de la Loi de 1915 (la «Fusion»).

3. Date d'Effet - Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront, à des fins comptables, traitées comme étant réalisées au nom et pour le compte de la Société Absorbante. La Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes au minimum un (1) mois après la publication du présent Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations un et à l'égard des tiers à compter de la date de publication des procès-verbaux des assemblées générales qui décident la fusion pour chacune des sociétés qui fusionnent ou d'un certificat d'un notaire constatant que les conditions décrites à l'article 279 de la Loi de 1915 sont remplies (la «Date d'Effet»).

La date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront, du point de vue comptable, considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, est fixée au 1 janvier 2012.

4. Effet de la Fusion sur le capital social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée - Dissolution sans liquidation de la Société Absorbée. A compter de la Date d'Effet, tous les actifs et passifs appartenant à la Société Absorbée (connus ou inconnus), y compris les droits, obligations, sûretés et privilèges que la Société Absorbée possède vis-à-vis des tiers, seront transférés à la Société Absorbante par l'effet de la transmission universelle de patrimoine.

A la Date d'Effet, toutes les actions représentatives du capital social de la Société Absorbée seront annulées de plein droit en vertu de la Fusion et la Société Absorbée, suite à leur dissolution sans liquidation, cessera d'exister.

Aucune action ne sera émise dans le capital social de la Société Absorbante en vertu de la Fusion. Le capital social de la Société Absorbante ne sera pas augmenté ou modifié.

5. Continuation des activités - Modification de l'objet social de l'Absorbante. Les activités de la Société Absorbée seront poursuivies par la Société Absorbante.

Par conséquent l'objet social de la Société Absorbante sera amendé afin de permettre à la Société Absorbante de poursuivre l'ensemble des activités de la Société Absorbée et aura après approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante la teneur suivante:

«Der Zweck der Gesellschaft ist die Betreuung, von nationalen und internationalen Transportdienstleistungen, Vermietung von Fahrzeugen ohne Chauffeur, Verkauf und Vermietung von Hilfs- und Betriebsstoffen für Fahrzeuge sowie von Fahrzeugen und LKW-Spedition und Abwicklung von Logistikprojekten.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen und Interessen jedweder Art an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen und Gesellschaften durch Kauf, Tausch, Förderung oder auf sonstige Art und Weise erwerben und halten, sowie diese Beteiligungen verwalten, kontrollieren und fördern. Die Gesellschaft kann diese Beteiligungen durch Verkauf, Tausch oder in sonstiger Art und Weise übertragen. Die Gesellschaft kann Filialen, Büros oder Zweigstellen in jedem europäischen Land errichten.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Immobilien sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch in jedem anderen Land erwerben oder veräußern, sowie alle Geschäfte tätigen, die mit Immobilien verbunden sind, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an Gesellschaften in Luxemburg oder im Ausland, deren Hauptzweck in dem Erwerb, der Entwicklung, der Förderung, dem Verkauf, der Verwaltung und/oder der Vermietung von Immobilien besteht.

Die Gesellschaft kann Patente, Marken(-zeichen) oder anderes geistiges und immaterielles Eigentum jedweder Art anmelden, erwerben und fördern, sowie jegliches Recht diesbezüglich oder die diese ergänzen können.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, sowie Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe von Unternehmen gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Die Gesellschaft kann Dienstleistungen in Form einer administrativen, technischen, finanziellen, betriebswirtschaftlichen oder managementbezogenen Unterstützung anderer Gesellschaften, Personen oder Unternehmen erbringen, die zu der gleichen Gruppe gehören oder direkt oder indirekt der Aufsicht der Aktionäre der Gesellschaft unterstehen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die direkt oder indirekt mit dem vorgenannten Gesellschaftszweck zusammenhängen oder die dessen Verwirklichung fördern oder erleichtern können, tätigen."

6. Droits / Avantages. L'actionnaire de la Société Absorbée ne dispose d'aucun droit spécial et ne dispose de titres autres que des actions lui conférant des droits spécifiques.

Ni les membres des conseils d'administration de la Société Absorbante, ni l'administrateur unique de la Société Absorbée, ni (le cas échéant) aucune des personnes mentionnées à l'article 261 (2) f) et g) de la Loi de 1915 ne recevront d'avantages particuliers dans le cadre de la Fusion.

7. Mandats et Conservation des documents sociaux. Le mandat de l'administrateur unique de la Société Absorbée prendra fin à la Date d'Effet et pleine décharge lui sera accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date lors de l'assemblée générale de la Société Absorbante.

Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai prescrit par la Loi de 1915 au siège social de la Société Absorbante.

8. Dispositions supplémentaires. Conformément à l'article 278 de la Loi de 1915, l'opération est soumise aux dispositions de la section XIV, sous-section 1 de la Loi de 1915, à l'exception de l'article 261 paragraphe (2)b), c) et d) des articles 265 et 266, de l'article 267 paragraphe (1) d) et e), de l'article 274 paragraphe (1)b) ainsi que de l'article 275.

L'actionnaire unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un (1) mois à compter de la publication au Mémorial C du Projet Commun de Fusion, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi de 1915.

Les procès-verbaux des assemblées générales de la Société Absorbée et de la Société Absorbante qui décident la Fusion seront établis par acte notarié un mois au moins après la publication au Mémorial C du présent Projet Commun de Fusion.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires et utiles pour donner effet à la Fusion ainsi que pour réaliser le transfert de tous les actifs et passifs appartenant à la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante.

L'ensemble des coûts de la Fusion sera supporté par la Société Absorbante.

Le présent document a été établi à la date qu'en tête des présentes, en original, afin d'être déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au moins un mois avant la Date d'Effet.

Référence de publication: 2012149386/168.

(120196679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 732.786,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.594.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of October.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dana Automotive Aftermarket Inc, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 3450410 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Elodie Duchêne, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal established on 11 October 2012.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123594 and incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 21 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 398 page 19072 on 19 March 2007 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 17 August

2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2511 page 120482 on 9 October 2012.

The share capital of the Company is currently set at seven hundred twenty-six thousand two hundred seventy-nine United States Dollars (USD 726,279) represented by seven hundred twenty-six thousand two hundred seventy-nine (726,279) shares (parts sociales) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of six thousand five hundred and seven United States Dollars (USD 6,507.-) so as to bring it from the amount of seven hundred twenty-six thousand two hundred seventy-nine United States Dollars (USD 726,279.-) to seven hundred thirty-two thousand seven hundred eighty-six United States Dollars (USD 732,786) by the issue of six thousand five hundred and seven (6,507) new shares (parts sociales), with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares (part sociales) together with a total share premium of an amount of fourteen million nine hundred ninety-three thousand four hundred ninety-three United States Dollars (USD 14,993,493.-);

b. waiver by the Sole Shareholder of its preferential subscription right provided by article 7 of the articles of association of the Company;

c. subscription to and full payment by Dana Hong Kong Holding Limited, a company with limited liability duly incorporated and validly existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, registered with the Hong Kong companies register under number 1184290 ("Dana Hong Kong") of the six thousand five hundred and seven (6,507) new shares (parts sociales) together with the share premium, by a contribution in cash;

d. subsequent amendment of Article 6 first paragraph, of the articles of association of the Company; and

e. miscellaneous.

The Sole Shareholder, holding the totality of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand five hundred and seven United States Dollars (USD 6,507.-) so as to bring it from the amount of seven hundred twenty-six thousand two hundred seventy-nine United States Dollars (USD 726,279) to seven hundred thirty-two thousand seven hundred eighty-six United States Dollars (USD 732,786) by the issue of six thousand five hundred and seven (6,507) new shares (parts sociales), with a par value of one United States Dollar (USD 1.) each and having the same rights and obligations as the existing shares (parts sociales) of the Company (the "New Shares") together with a total share premium of an amount of fourteen million nine hundred ninety-three thousand four hundred ninety-three United States Dollars (USD 14,993,493.-).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to waive its preferential subscription right deriving from article 7 of the Articles of the Company in case of capital increase by contribution in cash.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the subscription of six thousand five hundred and seven (6,507) New Shares by Dana Hong Kong.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened

Dana Hong Kong Limited, prenamed, represented by virtue of a power of attorney dated 10 October 2012 under private seal, DECLARES to subscribe for the New Shares and to pay them in full at their nominal value together with a total share premium of an amount of fourteen million nine hundred ninety-three thousand four hundred ninety-three United States Dollars (USD 14,993,493.-) by contribution in cash (the "Contribution in Cash").

The amount of fifteen million United States Dollars (15,000,000.-) corresponding to the Contribution in Cash, is from now at the disposal of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder and Dana Hong Kong RESOLVE to amend paragraph 1 of Article 6 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at seven hundred thirty-two thousand seven hundred eighty-six United States Dollars (USD 732,786) represented by seven hundred thirty-two thousand seven hundred eighty-six (732,786) shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand three hundred euro (EUR 5,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dana Automotive Aftermarket Inc, une société régulièrement et valablement constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 3450410 (l' «Associé Unique»);

Ici représentée par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privée le 11 octobre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'Associé Unique d'une société privée à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l.», régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123594 et constituée suivant acte de Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 page 19072, le 19 mars 2007 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 17 août 2012, suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2511 page 120482 le 9 octobre 2012.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à sept cent vingt-six mille deux cent soixante-dix-neuf Dollars Américains (USD 726.279,-) représenté par sept cent vingt-six mille deux cent soixante-dix-neuf (726.279) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, et a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de six mille cinq cent sept Dollars Américains (USD 6.507,-) afin de le porter d'un montant de sept cent vingt-six mille deux cent soixante-dix-neuf Dollars Américains (USD 726.279,-) à sept cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt six Dollars Américains (USD 732.786,-) par l'émission de six mille cinq cent sept (6.507) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-treize Dollars Américains (USD 14.993.493,-);

b) Renonciation par l'Associé Unique à son droit de souscription préférentiel prescrit par l'article 7 des statuts de la Société;

c) Souscription et libération intégrale par Dana Hong Kong Holding Limited, une société à responsabilité limitée régulièrement et valablement constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social au niveau 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, immatriculée au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1184290 («Dana Hong Kong») des six mille cinq cent sept (6.507) nouvelles parts sociales ensemble avec une prime d'émission, par un apport en numéraire;

d) Modification subséquente de l'Article 6 premier paragraphe des statuts de la Société; et

e) Divers.

L'Associé Unique, détenteur de la totalité du capital social de la Société, représenté tel que décrit ci-avant, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille cinq cent sept Dollars Américains (USD 6.507,-) de manière à le porter de son montant actuel de sept cent vingt-six mille deux cent soixante-dix-neuf Dollars Américains (USD 726,279) à sept cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt six Dollars Américains (USD 732.786,-) par l'émission de six mille cinq cent sept (6.507) nouvelles parts sociales, avec une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,00) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales») ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-treize Dollars Américains (USD 14.993.493,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de renoncer à son droit de souscription préférentiel prévu par l'article 7 des Statuts de la Société en cas d'augmentation de capital par apport en numéraire.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver la souscription de six mille cinq cent sept (6.507) Nouvelles Parts Sociales par Dana Hong Kong.

Intervention - Souscription - Paiement

SUR CE INTERVIENT

Dana Hong Kong Limited, prénommé, représenté en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 10 octobre 2012, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer entièrement à leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission totale s'élevant à quatorze millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-treize Dollars Américains (USD 14.993.493,-) par un apport en numéraire (l'«Apport en Numéraire»).

Le montant de quinze millions de Dollars Américains (USD 15.000.000,-) correspondant à l'Apport en Numéraire, est dès maintenant à la disposition de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique et Dana Hong Kong DECIDENT de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 6 des Statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à sept cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt six Dollars Américains (USD 732.786,-), représenté par sept cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt six (732.786) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012149524/176.

(120197050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

TMA Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., acting as Management Company to the Portfolio, has closed the liquidation of TMA UMBRELLA FUND - TMA GO EUROPEAN FOCUS PORTFOLIO as of 14 November 2012.

Luxembourg, 14 November 2012.

The Board of Directors of
JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012149359/1232/10.

International Fashion Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.129.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE SIX NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l.»,

au capital social d'EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées,

ayant son siège social à L-2449 Luxembourg - 17, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 51.129,

constituée suivant un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 395 du 18 août 1995, page 18950 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 2 août 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 2268 du 12 septembre 2012 page 108818, (la «Société ou la Société Bénéficiaire»).

L'assemblée est présidée par Mme Vania BARAVINI, dirigeant, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch/Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo BETTIOL, employé, demeurant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre L-2613 Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

II. Que les documents suivants se trouvent à la disposition de l'assemblée générale:

- Le Projet de scission du 9 août 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2048 du 18 août 2012, page 98268.

- Une attestation émanant des associés en vertu de l'article 296 la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après «la Loi») concernant leurs renonciations à l'application des arts. 293, 294 paragraphe (1), 295 paragraphe (1) c) et d) de la Loi.

- L'état comptable arrêté au 31 mai 2012 ayant été utilisé aux fins de l'opération de scission qui tient compte des actifs et passifs de MAX MARA INTERNATIONAL S.A. (la «Société Scindée») à transférer en faveur de INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l. (la «Société Bénéficiaire»).

- Une certification du conseil de Gérance de la Société attestant que les documents prévus à l'article 295 (1) de la Loi l'exception de ceux auxquels les associés ont renoncé en application de ladite loi, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social de la Société, un mois au moins avant la date de la réunion de la présente assemblée, à savoir:

* le projet de scission;

* les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés participant à la scission.

- Un certificat du notaire instrumentant confirmant l'approbation du projet de scission par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Scindée MAX MARA INTERNATIONAL S.A.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de scission partielle de la société Max Mara International S.A. publié en date du 18 août 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2048, page 98268 aux termes de laquelle la société MAX MARA INTERNATIONAL S.A. (la «Société Scindée») transférera, sans dissolution, à la société INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l. (la «Société Bénéficiaire») une partie de son patrimoine, tout en continuant à exister avec la partie restante de son patrimoine actif et passif conformément aux articles 289 à 306 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») et en particulier:

- par transfert d'une partie de son patrimoine à la Société Bénéficiaire, représenté par la branche d'activité financière, telle que désignée au projet de scission moyennant annulation d'actions de la Société Scindée et attribution à l'actionnaire unique de la Société Scindée de parts sociales de la Société Bénéficiaire;

2. Renonciation en vertu de l'article 296 de la Loi à l'application de l'article 293 au rapport des organes de gestion des sociétés participant à la scission et à l'application de l'article 294 à l'examen du projet de scission par un ou plusieurs experts indépendants ainsi qu'au rapport de cet ou de ces experts indépendants et constat qu'aucun rapport prévu à l'article 26-1 de la Loi ce rapport n'est requis;

3. Approbation du rapport d'échange des actions/parts sociales des Sociétés participant à la scission: émission de 120.000 (cent vingt mille) Parts Sociales nouvelles de la Société Bénéficiaire et attribution à l'actionnaire unique de la Société Scindée, en échange de 159.997 (cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) actions de la Société Scindée annulées, le tout sans paiement d'une soulte en espèces;

4. Constatation de l'exécution des autres obligations résultant de l'article 295 de la Loi;

5. Approbation du projet de scission, décision de réaliser la scission partielle de la Société Scindée par transfert d'une partie de son patrimoine à la Société Bénéficiaire;

6. Constatation de la date d'effet de l'opération de scission du point de vue comptable comme accomplies à compter de la date de prise d'effet de la scission entre les Sociétés participant à la scission à savoir à la date de l'approbation par les assemblées générales des actionnaires/associés des sociétés fusionnantes conformément à l'article 301 de la Loi;

7. Constatation que la date d'effet à l'égard des tiers est fixé à partir de la date de publication faite conformément à l'article 9 de la Loi des décisions prises par les Assemblées générales des actionnaires/associés des Sociétés participant à la scission;

8. Par effet de la scission partielle approuvée, décision d'augmenter

- le capital social d'un montant d'EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) en vue de le porter de son montant actuel d'EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) à un montant d'EUR 245.000,- (deux cent quarante-cinq mille euros) moyennant la création et l'émission de 120.000 (cent vingt mille) Parts Sociales nouvelles d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées et d'attribuer les Parts Sociales ainsi nouvellement émises à l'actionnaire unique de la Société Scindée - Le montant d'EUR 364.778.245,75 (trois cent soixante-quatre millions sept cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante-cinq euros et soixante-quinze cents) correspondant à la différence entre le montant nominal de l'augmentation du capital social et la valeur comptable du Patrimoine Scindé sera affecté dans le chef de la Société Bénéficiaire au compte «Autres réserves disponibles»;

- à côté de l'augmentation de capital social et par effet de la scission, le compte «Autres réserves disponibles» d'un montant d'EUR 364.778.245,75 (trois cent soixante-quatre millions sept cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante-cinq euros et soixante-quinze cents) correspondant à la différence entre le montant nominal de l'augmentation du capital social et la valeur comptable de la branche financière apportée à la Société Bénéficiaire;

9. Modification subséquente des statuts pour refléter les décisions prises;

10. Divers.

IV. Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Scindée MAX MARA INTERNATIONAL S.A. a approuvé le projet de scission en date de ce jour et avant les présentes.

L'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée»), après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée déclare avoir pris connaissance du projet de scission partielle de la Société MAX MARA INTERNATIONAL S.A. (la «Société Scindée»), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.757,

par transfert d'une partie de son patrimoine représenté par la branche d'activité financière, telle que désignée au projet de scission, à la société INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l. (la «Société Bénéficiaire»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.129 moyennant annulation d'actions de la Société Scindée et attribution à l'actionnaire unique de la Société Scindée de parts sociales de la Société Bénéficiaire,

la scission devant s'opérer, sans dissolution de la Société Scindée, la Société Scindée continuant à exister avec la partie restante de son patrimoine actif et passif,

ledit projet de scission publié en date du 18 août 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2048, page 98268 conformément aux articles 289 et 306 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après également dénommée «la Loi»).

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que les associés ont renoncé, en application de l'article 296 de la Loi,

- à la rédaction du rapport des organes de gestion de la Société tel que prévu à l'article 293, paragraphe (1) de la Loi et, à l'application de l'article 295, paragraphe (1) d) de la Loi;

- à l'établissement d'un état comptable de la Société tel que prévu à l'article 295 paragraphe (1) c) de la Loi;
- à l'examen du projet de scission par un expert et à la rédaction du rapport écrit devant être établi à ce sujet par ce dernier, tel que prévu à l'article 294, paragraphe (1).

Elle constate encore, pour autant que de besoin, que la Société Bénéficiaire étant une société à responsabilité limitée, le rapport d'experts prévu à l'article 26-1 de la Loi n'est pas requis et qu'en conséquence et au vu de la renonciation qui précède, les articles 294 et 295 de la Loi ne trouvent pas application en ce qui concerne le rapport d'experts dans le cadre de la présente opération de scission.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve le rapport d'échange des actions/parts sociales des sociétés participant à la scission lequel est fixé comme suit:

- 120.000 (cent vingt mille) parts sociales nouvelles émises par la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l. et attribuées intégralement à l'actionnaire unique de la Société Scindée, en échange de
 - 159.997 (cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) actions de la Société Scindée annulées,
- le tout sans paiement d'une soulte en espèces.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate qu'il a été satisfait par la Société à tous les devoirs d'information retenus à l'article 295 de la loi sur les sociétés pour autant qu'il n'y ait pas été renoncé d'une façon expresse suite à la deuxième résolution prise ci-dessus.

En particulier les documents prévus à l'article 295 paragraphe (1) a) et b) ont été déposés un mois au moins avant la présente assemblée au siège social de la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l. pour permettre aux associés d'en prendre connaissance conformément à la loi, tel qu'il ressort de la certification émise par le conseil de Gérance de la Société à cet effet.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver, en conformité à l'article 300 de la Loi, le projet de scission tel que publié au Mémorial C numéro 2048 du 18 août 2012, dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve, et décide de réaliser la scission partielle de la Société par le transfert d'une partie du patrimoine de la Société Scindée MAX MARA INTERNATIONAL S.A. à la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l.

L'Assemblée approuve en particulier les modalités de transmission du Patrimoine Scindé et de remise des parts sociales de la Société Bénéficiaire tel que décrit au point 6. du projet de scission.

Sixième résolution

L'Assemblée fixe conformément à l'article 301 de la Loi, la date de réalisation de la scission entre les parties avec effet à partir de la date du présent acte; l'assemblée de la Société Scindée MAX MARA INTERNATIONAL S.A. ayant eu lieu avant les présentes, tel qu'il résulte du certificat du notaire instrumentant.

L'Assemblée constate encore que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies, en ce qui concerne les éléments du patrimoine transférés pour compte de la Société Bénéficiaire à compter de la date de l'approbation de la scission par l'Assemblée Générale de la Société, à savoir à partir de ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée constate que conformément à l'article 302 de la Loi, la scission n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication faite conformément à l'article 9 de la Loi des décisions prises par les assemblées générales des actionnaires/associés des sociétés participant à la scission.

Huitième résolution: transfert du patrimoine faisant l'objet de la scission: le Patrimoine Scindé

L'Assemblée décide d'approuver le transfert du Patrimoine Scindé moyennant attribution des parts sociales de la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l. à l'actionnaire unique de la Société Scindée et ce conformément au projet de scission publié et donc de procéder dans le chef de la Société à

- une augmentation du capital social de la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l. à hauteur d'un montant de d'EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) en vue de le porter de son montant actuel d'EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) à un montant d'EUR 245.000,- (deux cent quarante-cinq mille euros) moyennant la création et l'émission de 120.000 (cent vingt mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un euro) chacune et attribution des parts sociales ainsi nouvellement émises à l'actionnaire unique de la Société Scindée;
- une affectation du montant d'EUR 364.778.245,75 (trois cent soixante-quatre millions sept cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante-cinq euros et soixante-quinze cents) correspondant à la différence entre le montant nominal de l'augmentation du capital social et la valeur comptable du Patrimoine Scindé au compte «Autres réserves disponibles».

Souscription et Libération

L'augmentation du capital social de la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l. d'EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) est souscrite entièrement par l'actionnaire unique de la Société Scindée, à savoir:

Max Mara Finance S.r.l.	120.000
Total	120.000

L'augmentation de capital social de la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l. d'EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) et le montant d'EUR 364.778.245,75 (trois cent soixante-quatre millions sept cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante-cinq euros et soixante-quinze cents) sont libérés conformément au projet de scission, par le transfert du Patrimoine Scindé, suivant la répartition proposée dans le projet de scission, à savoir:

Actif immobilisé		Valeur comptable Montants en euros (€)
Titres cotés	N/A	364 728 280,71
Parts dans une entreprise non cotée	2,86%	169 670,19
Parts dans une entreprise non cotée	0,04%	153,25
Parts dans une entreprise non cotée	0,69%	141,60
TOTAL		<u>364 898 245,75</u>

L'Assemblée accepte que les biens représentatifs du Patrimoine Scindé, et les rapports juridiques s'y rapportant, sont transférés dans l'état de droit et de fait dans lequel ils se trouveront à la date de prise d'effet de la scission. S'il devait s'avérer que des engagements ou des éléments d'actifs et de passifs se rapportant au Patrimoine Scindé n'ont pas été attribués de manière formelle à la Société Bénéficiaire, ceux-ci seront de plein droit attribués à la Société Bénéficiaire.

S'agissant d'une société à responsabilité limitée, l'apport autre qu'en numéraire n'a pas fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises conformément aux dispositions de la Loi.

Attribution

En contrepartie de cet apport, les 120.000 (cent vingt mille) parts sociales nouvelles de la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l. d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées, sont intégralement attribuées sans soulte à l'actionnaire unique de la Société Scindée comme indiqué ci-avant de sorte que le capital social de la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l. est souscrit dorénavant comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Max Mara Finance S.r.l., Via del Carmine,10 I-10122 Turin (Italie)	177.500
Max Mara International S.A., Boulevard Royal, 17 L-2449 Luxembourg	67.500
Total	<u>245.000</u>

L'Assemblée constate encore que:

Les parts sociales de la Société Bénéficiaire donneront droit de participer aux bénéfices dans cette dernière, aux votes sur les bénéfices et boni de liquidation éventuels de la Société Bénéficiaire et bénéficieront de tous les autres droits normalement attachés aux parts sociales, dès la présente approbation de la scission par l'Assemblée Générale de la Société Bénéficiaire.

Aucun avantage particulier n'est attribué au Réviseur d'Entreprises, ni aux membres du Conseil d'administration/ Conseil de Gérance de la Société Scindée ou de la Société Bénéficiaire eu égard à l'opération de scission. Les Sociétés participant à la scission n'ont pas de Commissaire aux Comptes conformément et en application des dispositions légales luxembourgeoises.

Neuvième résolution

Au vu des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide la modification subséquente des statuts et notamment de l'article 8 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à d'EUR 245.000,- (deux cent quarante-cinq mille euros), représenté par 245.000,- (deux cent quarante-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune (les «Parts Sociales»), chacune entièrement souscrites et libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.»

Déclaration notariée

Par application de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le notaire soussigné, sur le vu également de la certification du conseil d'administration, déclare avoir vérifié, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée et du projet de scission, tels que requis par la Loi.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 7.000,- .

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, P. BETTIOL, A. CUSUMANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 novembre 2012. Relation: RED/2012/1478. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012149657/239.

(120196958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

DKA International Fund, Fonds Commun de Placement.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., acting as Management Company to the Portfolio, has closed the liquidation of DKA INTERNATIONAL FUND - BOND PORTFOLIO as of November 14, 2012.

Luxembourg, November 14, 2012.

*The Board of Directors of
JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.*

Référence de publication: 2012149358/1232/10.

FT EuroCorporates, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 28. Dezember 2012 geänderte Verwaltungsreglement 12/2012 des Fonds „FT EuroCorporates“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15.11.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012148949/12.

(120196937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Luxproject S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9166 Mertzig, 7, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 143.450.

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Roland ASSELBORN, indépendant, né le 27 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-8838 Wahl, 24, rue Principale.

I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société «LUX-PROJECT S.à R.L.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-7470 Saeul, 29c, rue de Mersch, immatriculée

au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.450, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4 du 2 janvier 2009, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 26 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1699 du 27 juillet 2011 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 24.800,-) divisé en deux cents (200) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique, pré-qualifié.

III. L'associé unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-7470 Saeul, 29c, rue de Mersch à L-9166 Mertzig, 7, rue Zone Industrielle»;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société, avec effet au 1^{er} novembre 2012, de son adresse actuelle de L-7470 Saeul, 29c, rue de Mersch, à l'adresse suivante: L-9166 Mertzig, 7, rue Zone Industrielle.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Mertzig.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. ASSELBORN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13141. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146419/47.

(120192923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Blairston Trading S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 132.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139196/9.

(120183815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Group AP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 164.596.

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 octobre 2012 a décidé de;

1. transférer le siège social du 412F, Route d'Esch L-1471 Luxembourg, au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.
2. Les mandats des administrateur et du commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur les personnes suivantes;

- Monsieur Alain RENDERS, Administrateur de sociétés, Président du conseil d'administration, né à Veurne (Belgique), le 12.01.1965, demeurant à 33, Karel Coggeleen, B-8630 Veurne

- Monsieur Sébastien COYETTE, né à Arlon (Belgique), le 04.09.1965, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, né à Villepinte (France), le 04.03.1974, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Marie-Anne BACK, né à Steinfort (Luxembourg), le 08.06.1958, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Est élu Commissaire aux comptes;

- la société CeDerLux-Services S.à.R.L. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.327.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

Référence de publication: 2012140854/25.

(120186365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Auto Ecole Nicolas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 6, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 84.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139178/10.

(120184559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Auto-Ecole d'Ettelbruck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 27, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 93.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139179/10.

(120184175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Aux Merlandes, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.329.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 24 octobre 2012 entre la société ACME Consulting S.à.r.l. ayant son siège social au 60, Grand'Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, inscrite sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 154164 d'une part et la société APL CONSULT S.à.r.l. ayant son siège social au 60, Grand'Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, inscrite sous le numéro R.C.S. Luxembourg B139541 d'autre part, que la société ACME Consulting S.à.r.l. a cédé la totalité de ses parts sociales (soit 99 parts sociales) à la société APL CONSULT S.à.r.l.

Fait à Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour extrait conforme

APL CONSULT S.à.r.l. / Nationwide Management Services S.A.

Associé / Associé

Référence de publication: 2012139180/17.

(120184582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.750,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.772.

En date du 25 septembre 2012:

- l'associé Pomost Investment S.à r.l., avec siège social au 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 236 parts sociales à Pomost 1 Ltd., avec siège social au 8, Simou Menardou, Ria Court 8, 1st floor, Flat/office 101, Larnaca, Chypre, qui les acquiert;

- l'associé Tylerwick Assets Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 236 parts sociales à Tylerwick Ltd., avec siège social au 8, Simou Menardou, Ria Court 8, 1st floor, Flat/office 101, Larnaca, Chypre, qui les acquiert;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139247/17.

(120183851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

B.E.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 41, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 octobre 2012.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2012139181/13.

(120184333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Barrel Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.958.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 septembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012139185/13.

(120183901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Alpha Perseus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.933.

Extrait des résolutions adoptées en date du 17 novembre 2011, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ALPHA PERSEUS CAPITAL S.A.

- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé.
Son mandat prendra fin le 7 novembre 2017.

- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé.
Son mandat prendra fin le 7 novembre 2017.

- Le mandat de Mr. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé.
Son mandat prendra fin le 7 novembre 2017.

- Le mandat de TRUSTCONSULT Luxembourg S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé. Son mandat prendra fin le 7 novembre 2017.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs

* Mr. Christian BÜHLMANN

* Mr. Alexandre TASKIRAN

* Mr. Thierry TRIBOULOT

et du Commissaire aux Comptes

* Trustconsult Luxembourg S.A.

est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHA PERSEUS CAPITAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012140618/28.

(120186059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Bau Komplett Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2012139186/12.

(120184012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 110.522.

Extrait rectificatif de la publication L100071333 déposée le 21/05/2010

Il convient de préciser que suite à un contrat signé le 19 mai 2010, l'intégralité des parts sociales de la Société détenues par Aviva Investors Luxembourg S.A., en sa qualité de société de gestion de Central European Industrial Fund (le «Fonds»), fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé enregistré au Luxembourg et établi en vertu de la loi du 13 décembre 2007 concernant les organismes de placement collectif, ont été transférées à Aviva Investors Properties Europe S.A., en sa qualité de société de gestion du Fonds, avec effet au 15 juin 2009.

Il résulte donc dudit contrat que Central European Industrial Fund est l'associé unique de la Société avec effet au 15 juin 2009.

A Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139278/17.

(120184584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 105.324.937,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.591.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 1^{er} août 2012, numéro de dépôt L 120134833.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012139187/14.

(120183928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Syncordis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.331.

—
Procès-verbal des décisions prises par le conseil d'administration au siège social de la société

Le 15.10.2012, s'est réuni le conseil d'administration de Syncordis Luxembourg S.A.,

Première résolution

Le Conseil d'administration accepte la démission de

- Madame Sarah Fryer née au Royaume Uni le 07.08.1971, demeurant à 1, Cité Wakelter, L-6982 Oberanven de son poste d'administrateur de la société Syncordis Luxembourg S.A.
- Madame Marie-Paule Cherlet, née en Belgique le 06.11.1954, demeurant à 11, rue de Virton, L-2672 Luxembourg de son poste d'administrateur de la société Syncordis Luxembourg S.A.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de coopter en tant que membre du Conseil d'Administration de la société Syncordis Luxembourg S.A. Monsieur Gérard Flamion, né à Arlon, le 2 mai 1959, demeurant à 6792-Halanzy (Belgique), 52, rue de la Résistance.

L'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, donnera un mandat d'administrateur à Monsieur Flamion.

Monsieur Flamion n'est pas autorisé à seul engagé la société

Le Conseil d'Administration est donc composé de:

- Monsieur Luc Gesquiere;
- Monsieur Guillaume Desjonqueres;
- Monsieur Gérard Flamion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Référence de publication: 2012141152/26.

(120185929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Baumert,s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 5, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 62.583.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012139205/14.

(120184228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Gensford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.018.

—
Cession de parts

En date du 23 octobre 2012, un changement dans l'actionnariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

1) LTA Investments Inc., détenant 12.500 parts dans la société sous rubrique, a transféré la totalité de ses parts à Conseil Comptable S.A.

2) Conseil Comptable S.A. a transféré la totalité de ses parts à FAIR JOINT LIMITD.

Dès lors, l'associé unique, détenant les 12.500 parts représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

FAIR JOINT LIMITED, une société constituée selon les lois de Hong Kong, République Populaire de Chine, avec adresse au 8th Floor, 22-28 Cheung Tat Road, Tsing Yi, Hong Kong, République Populaire de Chine et enregistrée au «Registrar of Companies - Hong Kong Special Administrative Region» sous le numéro 1781278.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012140841/22.

(120185823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Beim Struwelpeter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 113.252.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139188/10.

(120184206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

**Belfius Insurance Services Finance, Société Anonyme,
(anc. DEXIA Insurance Services Finance).**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 37.631.

Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Rudy PARIDAENS

Administrateur

Référence de publication: 2012139189/12.

(120184650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.633.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 octobre 2012 a décidé:

- de renouveler le mandat de:

Monsieur Nils OSSENBRINK

Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel

Monsieur Hans-Peter GROSSMANN

Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel

Madame Francine KEISER

35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Madame Annemarie ARENS

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Dieter STEBERL

20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013,

- de nommer:

Deloitte Audit

Société à responsabilité limitée

560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour SARASIN INVESTMENTFONDS

Société d'investissement à capital variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Fund Corporate Services – NCL (2605 5088)

Référence de publication: 2012141114/32.

(120185979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Breckewee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 157.331.

L'an deux mille douze, le seize octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mathieu FERRETTI, administrateur de société, demeurant au 1 Haaptstrooss L-8561 Schwebach, propriétaire de trente-neuf (39) parts sociales,

agissant tant en son nom qu'en tant qu'administrateur-délégué de:

la société anonyme «MATCORPORATION S.A.», agissant sous les enseignes commerciales de «MICHEL JASMAIN / MATCORPORATION», ayant son siège social à 3, Haaptstrooss L-8561 Schwebach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 151.708, propriétaire de cent dix-sept (117) parts sociales.

Les comparants, représentés comme ci-avant, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «BRECKEWEE S.à r.l.» ayant son siège social à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 186 du 29 janvier 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro B 157.331;

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège vers L-8069 Strassen, 30 rue de l'Industrie, et modifient en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (Première phrase).** Le siège de la société est établi dans la Commune de STRASSEN.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à sept cents cinquante euros (750,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. FERRETTI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48659. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140680/38.

(120186315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Brell Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 73.110.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- BRELL HOLDING Sàrl, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7 Val Sainte Croix.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Christine GAUTIER
Le liquidateur
22, rue Marie-Adelaïde
L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2012139236/16.

(120183904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Begalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 43G, route de Weiswampach.
R.C.S. Luxembourg B 117.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 octobre 2012.

Pour la société
Joëlle SCHWACHTGEN
Le notaire

Référence de publication: 2012139206/13.

(120184335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

BeCapital General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 152.464.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 2 octobre 2012

Le siège social de la société BeCapital General Partner Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée sous le numéro RCS B152.464 et ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, a été transféré au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet au 15 Octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme
Pour BeCAPITAL GENERAL PARTNER S.À R.L.

Référence de publication: 2012139191/15.

(120183806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

BG Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 135.650.

*Extrait d'une résolution circulaire du
Conseil d'Administration du 25 septembre 2012*

Il résulte de ladite résolution que:

- La démission de Monsieur Giorgio Angelo GIRELLI avec effet au 23 juillet 2012 en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée.

- Madame Marylène ALIX, General Manager, avec adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 25 septembre 2012, en remplacement de Monsieur Giorgio Angelo GIRELLI. Sa nomination définitive sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2012139219/19.

(120184277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Goodrich Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.040,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 78.528.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 septembre 2012

En date du 19 septembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Jeannot Jonas, en tant que gérant de la classe B, avec effet au 18 septembre 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe B de la Société:

- Monsieur Richard Newboul, né le 23 décembre 1961 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 3 The Green, Startford Road, Solihull B90 4LA, Royaume-Uni, avec effet au 19 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 Juin 1967 à The Hague, Pays-Bas, résidant professionnellement à 46a avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 19 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Johannes Laurens de Zwart

Madame Janice Allgrove Monsieur

Mark Bole

Gérants de classe B:

Monsieur Richard Newboul

Monsieur Stephen Callan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Goodrich XCH Luxembourg B.V.

Référence de publication: 2012140850/31.

(120186356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Belden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.306.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012139207/10.

(120183989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Bilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.995.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012139193/12.

(120184511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Build Carlyle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.124.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Octobre 2012.

Build Carlyle S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012139199/12.

(120184495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Impact-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, roue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.151.

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Pascal LHOMMEL, employé privé, né à Messancy (Belgique), le 11 avril 1971, demeurant à B-6780 Wolkrange, rue des Prés Fleuris, 13,
détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Monsieur Grégory RAISON, employé privé, né à Uccle (Belgique), le 9 août 1973, demeurant à F-78100 Saint-Germain-en-Laye, 36, rue du Bas Huet,

détenteur de cinquante (50) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Pascal LHOMMEL, préqualifié sub 1-,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 septembre 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "IMPACT-LUX S.à r.l." (numéro d'identité 1998 24 09 880), avec siège social à L-4940 Bascharage, 295, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 66.151, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 13 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 830 du 13 novembre 1998,

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4940 Bascharage, 295, route de Luxembourg à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399,-) pour un euro (€ 1.-).

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes.

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des deux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.”

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LHOMMEL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3860. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 octobre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012140557/52.

(120185017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Lake Michigan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.769.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seven day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR en liquidation volontaire, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 105.482, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Lake Michigan S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.769, with registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, (the "Company");
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated July 21, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 1391 of December 15, 2005;
- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the

assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR en liquidation volontaire, une société de droit Luxembourg, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 105.482, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Lake Michigan S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.769, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, (la "Société");
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 21 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1391 du 15 décembre 2005;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12807. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140946/93.

(120185758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Build Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.188.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 octobre 2012 que Build Top Hotel S.à r.l., associé unique de la Société a transféré toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales détenues dans la Société à CEREP III Eastern S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.378.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139200/15.

(120184249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Build Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.125.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Octobre 2012.

Build Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012139201/12.

(120184494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

BG Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.297.

—
Extrait d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration du 25 septembre 2012:

Il résulte de ladite résolution que:

- La démission de Monsieur Angelo GIRELLI avec effet au 23 juillet 2012 en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée.

- Madame Marylène ALIX, General Manager, avec adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 25 septembre 2012, en remplacement de Monsieur Angelo GIRELLI. Sa nomination définitive sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2012139220/18.

(120184461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Build Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.385.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Octobre 2012.

Build Holding 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012139202/12.

(120184492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Build Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.127.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Octobre 2012.

Build Management S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012139203/12.

(120184493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Bellecour Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139208/10.

(120184008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Mercury Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 172.153.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 22 octobre 2012, que BRE/Europe 6NQ S.à r.l. a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- BRE/Europe 6-A Q S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 165.853, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

BRE/Europe 6-A Q S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Mercury Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012140257/20.

(120184810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Bellizzi Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 138.676.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012139209/14.

(120184227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Arian Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3481 Dudelange, 62, rue Gare-Usines.

R.C.S. Luxembourg B 119.795.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme ARIAN FINANCE S.A. (RCS B119795), avec siège social à L-3481 DUDELANGE, 62, rue Gare-Usines

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ Juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 16 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2012140629/19.

(120185807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Euro Motors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.486.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139381/10.

(120184281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Euro Motors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.486.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139382/10.

(120184282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.
